



Service Départemental  
D'Incendie et de Secours  
Parc de la Providence  
ZAC de Dothémare  
97139 ABYMES

## LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

### DELIBERATION N°2020/2309-09

**Objet : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE PROGRAMMATION ET TECHNIQUE POUR  
L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CONSTRUCTION DES  
CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE BAIE-MAHAULT, TROIS-RIVIERES ET GRAND  
BOURG DE MARIE-GALANTE**

L'an deux mil vingt le 23 septembre à 09h, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 15 septembre 2020.

Présents	Conseil d'Administration du SDIS		
Membres du bureau CASDIS			
	Nom	Prénom	Fonction
x	MICHELY	Fabert	Président du CASDIS
x	MAGLOIRE	Claude	3 <sup>ème</sup> vice-président
x	DAN	Juliana	Membre
Assistaient			
x	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DDDIS
x	LEVIF	Jean-Paul	DDA
x	TIROLIEN	Alain	CEM
x	VALMY-DHERBOIS	Didier	Chef du GPP
x	GUSTARIMAC	Philippe	Chef du GIL
x	ZORA	Christen	Chef du GRH
x	CHARBONNE	Dominique	Chef du secrétariat de Direction
x	FIRMIN	Cindy	Chef du service juridique

**Secrétaire de séance :** M. Claude MAGLOIRE, 3<sup>ème</sup> vice-président du CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel d'offre ouvert portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage programmation et technique pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre de la construction des centres d'incendie et de secours de

Baie-Mahault, Trois-Rivières et Grand-Bourg de Marie-Galante lancé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe conformément au Code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel à concurrence publié au BOAMP sous le numéro 20-87390 le 14 juillet 2020, et au JOUE le même jour (annonce n°2020/S 134-329995) ;

Considérant que le marché en question est un marché ordinaire, et est conclu pour une durée de trois (3) ans ;

Considérant que les prestations sont réparties en deux (3) lots :

Lot(s)	Désignation
1	<b>CIS DE BAIE-MAHAULT</b> Mission d'assistance programmatique, technique, environnementale, financière, juridique et administrative à MO
2	<b>CIS DE TROIS-RIVIERES</b> Mission d'assistance programmatique, technique, environnementale, financière, juridique et administrative à MO
3	<b>CIS DE GRAND-BOURG</b> Mission d'assistance programmatique, technique, environnementale, financière, juridique et administrative à MO

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 23 septembre 2020 ;

Vu la proposition du Président d'attribuer le marché au candidat suivant :

**Lot 1 : CIS DE BAIE-MAHAULT (mission d'assistance programmatique, technique, environnementale, financière, juridique et administrative à MO)**

**RESEAU 3SQE INGENIERIE / CAIOPS SAS**  
15 rue de l'Abbe Theroude  
27200 Vernon

**Lot 2 : CIS DE TROIS-RIVIERES (mission d'assistance programmatique, technique, environnementale, financière, juridique et administrative à MO)**

**RESEAU 3SQE INGENIERIE / CAIOPS SAS**  
15 rue de l'Abbe Theroude  
27200 Vernon

**Lot 3 : CIS DE GRAND-BOURG (mission d'assistance programmatique, technique, environnementale, financière, juridique et administrative à MO)**

**RESEAU 3SQE INGENIERIE / CAIOPS SAS**  
15 rue de l'Abbe Theroude  
27200 Vernon

Sur le rapport du Président,

## APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Décide de retenir la proposition du Président, identique à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, et attribue par conséquent le marché l'assistance à maîtrise d'ouvrage programmation et technique pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre de la construction des centres d'incendie et de secours de Baie-Mahault, Trois-Rivières et Grand-Bourg de Marie-Galante pour le compte du SDIS de la Guadeloupe au candidat proposé, soit :

**Lot 1 : CIS DE BAIE-MAHAULT (mission d'assistance programmatrice, technique, environnementale, financière, juridique et administrative à MO)**

**RESEAU 3SQE INGENIERIE / CAIOPS SAS**  
15 rue de l'Abbe Theroude  
27200 Vernon

**Lot 2 : CIS DE TROIS-RIVIERES (mission d'assistance programmatrice, technique, environnementale, financière, juridique et administrative à MO)**

**RESEAU 3SQE INGENIERIE / CAIOPS SAS**  
15 rue de l'Abbe Theroude  
27200 Vernon

**Lot 3 : CIS DE GRAND-BOURG (mission d'assistance programmatrice, technique, environnementale, financière, juridique et administrative à MO)**

**RESEAU 3SQE INGENIERIE / CAIOPS SAS**  
15 rue de l'Abbe Theroude  
27200 Vernon

Article 2 : Approuve les clauses du marché détaillées ci-dessus à payer avec le prestataire retenu.

Article 3 : Autorise le Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Guadeloupe à signer tous les actes relatifs à ce marché.

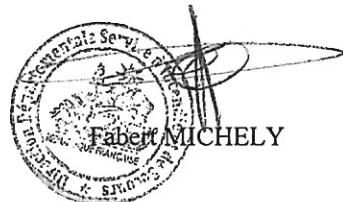
Article 4 : Les prestations des lots concernés seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires et décomposition des prix globaux et forfaitaires.

Article 5 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Guadeloupe, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

Article 6 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

<b>VOTE DU BUREAU DU CASDIS</b>	
En exercice	05
Présents	03
Votants	03
<b>RESULTAT DE VOTE</b>	
Voix pour	03
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Fabrice MICHELY

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :